



## CONSEIL MUNICIPAL du lundi 17 juin 2019

### Compte rendu détaillé

---

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

#### **Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme M.-M. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. J.-M. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. J.-C. SIBERT – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme L.-A. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M.-C. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

#### **Absents représentés**

M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme J. BREDAS par M. C. GHIS – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – D. REDSTONE par Mme L.-A. MOLLARD-CADIX – Mme N. GILLES par M. M. BAFFIE – M. Y. LERAY par Mme M.-M. SALLES – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par M. D. VIGNEULLE – Mme K.-D. MAKOUTA par M. J.-M. GUILBOT.

#### **Secrétaire de séance**

Mme J. FOURGEUX

---

**La séance est ouverte à 20 heures.**

#### **M. le Maire :**

Mes chers collègues, bonjour. Avant de commencer, je suggère que nous vérifions que le quorum est atteint. Je vais donc passer le micro à notre Directrice Générale.

**Madame Christine CLEDASSOU-GOUSSARD procède à l'appel.**

#### **M. le Maire :**

Merci. Tout le monde étant bien attentif nous allons pouvoir débiter nos travaux.

#### **DÉLÉGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation (liste ci-annexée).

#### **M. le Maire :**

Nous avons 14 points inscrits à notre ordre du jour. Ils ont fait, bien sûr, l'objet d'un examen en commissions. Je vais donc passer la parole pour le premier de ces points, à Christian GHIS qui au nom de la commission Administration, Finances rapporte notre première décision modificative à notre budget.

## **DÉLIBÉRATION N° 1 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2019**

**Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances : M. Christian GHIS,**  
Adjoint au Maire en charge de l'optimisation budgétaire et des finances communales

### **Présentation :**

Considérant la nécessité de procéder à de nouvelles inscriptions budgétaires en recettes et en dépenses par rapport au Budget Primitif voté le 25 mars 2019, il est demandé au Conseil municipal de procéder à ces modifications budgétaires.

**Avis favorable de la commission précitée.**

### **Discussion :**

#### **M. le Maire :**

Merci. Tout le monde aura vu que cette DM est relativement légère dans les volumes, surtout en fonctionnement. Une remarque ou plutôt un complément d'information concernant les dépenses d'investissement. Grâce aux recettes complémentaires qui vous ont été précisées, nous allons pouvoir réaliser, dès cette année, une opération que nous souhaitons pouvoir engager dès que ça serait possible, d'où l'intérêt de trouver des financements pour pouvoir y parvenir. Je veux parler de l'installation, au sein du bâtiment de la Coupole, à partir de la cafétéria actuelle, d'un restaurant qui sera ouvert, bien évidemment, pour permettre aux spectateurs avant et après un spectacle de pouvoir s'y restaurer, mais également à d'autres moments. Il y aura un vrai restaurant qui trouvera sa place à cet endroit-là et qui pourra exercer sa mission en complément et en articulation avec la future buvette-snack de la piscine située de l'autre côté de l'esplanade du 14 juillet.

Nous allons engager l'ensemble des procédures nous permettant, à la fois de réaliser les travaux d'aménagement du site pour permettre l'accueil d'un restaurant et permettant de lancer une consultation pour choisir entre les éventuels preneurs de ce restaurant qui se montreraient intéressés suite à un appel à candidature. L'estimation, sur laquelle nous travaillons depuis un certain temps, nous conduit à envisager une dépense de travaux qui ne devrait pas excéder les 120 000 €, ce qui explique que nous allons pouvoir le faire dès cette année.

Nous délibérerons en juillet sur l'avenant numéro 1 à notre convention avec Grand Paris Sud, puisque vous savez que Grand Paris Sud est propriétaire du bâtiment, et que notre convention porte sur l'utilisation par la commune, pour les activités culturelles que nous y organisons, des salles de l'Arène et du théâtre. Viendra donc s'ajouter la dimension relative au service de restauration, que l'agglomération, qui en est ravie, va nous donner l'autorisation d'implanter à cet endroit. On ne sera donc pas surpris au mois de juillet en complément de la décision budgétaire d'aujourd'hui de se pencher sur cette délibération.

J'en profite pour vous signaler que nous pourrons, dès cette année, réaliser également, grâce à ces crédits nouveaux, l'aménagement sur ce qu'on appelle l'espace central, c'est-à-dire entre le site de la piscine et le site de la Théroouanne, de ce qu'on appelle le champ de foire qui sera l'endroit où nous pourrons accueillir la fête foraine ainsi qu'éventuellement, quand cela sera dans des conditions compatibles avec nos souhaits et avec la réglementation, des cirques et divers autres équipements de loisirs qui viendraient à passer sur la commune et qui apporteraient un complément d'animation au profit de nos concitoyens.

Sur tout le reste je n'ai rien à dire puisque Christian GHIS, bien sûr, a parfaitement résumé les choses.

**John SAMINGO :**

Le 25 mars dernier nous nous sommes abstenus sur le budget. Au regard de la décision modificative numéro 1 présentée par Monsieur GHIS en commission Administration, Finances nous avons estimé que nous devons voter « Pour » cette DM1 car cela va dans le bon sens pour les Combs-la-villais.

**M. le Maire :**

Merci à la fois de la déclaration et de ce qu'elle entraîne. Je vais donc pouvoir passer au vote. Qui est favorable ? Pas d'abstention, pas d'avis contraire. Il en est ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2019.**

**M. le Maire :**

Dans la décision modificative, il était question de quelques crédits dont nous avons besoin pour notre ligne Admission en non-valeur. Nous y voici et Frédéric PERIDON vous présente la délibération numéro 2 sur ces questions indispensables mais toujours désagréables.

**DÉLIBÉRATION N° 2 – ADMISSION EN NON-VALEUR 2019**

**Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances : M. Frédéric PERIDON**, Adjoint au Maire en charge des conseils de quartier, des travaux, de la voirie, du fleurissement et des espaces paysagers

**Présentation :**

Considérant l'impossibilité, après les recherches diligentées par le Trésor Public, de recouvrer quarante-cinq titres de recettes inscrits au Budget 2019, chapitre 65, pour un montant de 3 834,02 €, il est demandé au Conseil Municipal d'inscrire cette somme en non-valeur, en dépenses de fonctionnement pour la commune.

**Avis favorable de la commission précitée.**

**Discussion :**

**M. le Maire :**

Merci. Pas de remarque, pas de question. Je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil Municipal AUTORISE l'inscription en non-valeur de quarante-cinq titres pour un montant de 3 834,02 €.**

**M. le Maire :**

Je vais m'efforcer de réparer une erreur par omission que j'ai commise en début de séance. J'ai omis de vous demander si vous aviez des observations à faire sur le compte rendu de notre précédente réunion. Il n'y en a pas. Je vais donc le soumettre à votre approbation. Qui est favorable ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Pas d'avis contraire. Il en est ainsi décidé.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le compte rendu de la séance du 20 mai 2019 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

**Vote :**

POUR : 35  
CONTRE : -  
ABSTENTION : -

**Le compte rendu de la séance du 20 mai 2019 est adopté à l'unanimité.**

**M. le Maire :**

C'était notre collègue Patrick SEDARD le rédacteur de ce compte rendu. L'ordre du jour voudrait, si tout le monde en est d'accord et l'intéressée également que ce soit le tour de Madame FOURGEUX d'être aujourd'hui notre secrétaire de séance. Pas de problème ? Elle a déjà pris des notes, bien sûr, pour les deux premiers points inscrits à notre ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

**Madame Josiane FOURGEUX est élue secrétaire de séance.**

**M. le Maire :**

Le point numéro 3 que nous présente notre première adjointe, Marie-Martine SALLES, c'est la redistribution de la part variable non attribuée au titre du RIFSEEP.

**DÉLIBÉRATION N° 3 – RIFSEEP – REDISTRIBUTION DE LA PART VARIABLE NON DISTRIBUEE**

**Rapporteur principal au titre de la commission Animation et Vie Locale : Mme Marie-Martine SALLES, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire en charge de la médiation de voisinage, la gestion du personnel municipal et les relations avec le monde combattant.**

**Présentation :**

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités versées au titre du régime indemnitaire des personnels communaux, il est proposé au Conseil Municipal de redistribuer la part variable du CIA (Complément Individuel Annuel) non attribuée aux agents communaux en juin.

**Avis favorable de la commission précitée.**

**Discussion :**

**M. le Maire :**

Au préalable le Comité Technique avait été saisi et lui-même émettant un avis favorable. Pas de remarque. Pas de question. Je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil Municipal APPROUVE la redistribution de la part variable du CIA (Complément Individuel Annuel) non attribuée aux agents communaux en juin**

**M. le Maire :**

Le point suivant avec le même rapporteur.

**DÉLIBÉRATION N° 4 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

**Rapporteur principal au titre de la commission Animation et Vie Locale : Mme Marie-Martine SALLES, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire en charge de la médiation de voisinage, la gestion du personnel municipal et les relations avec le monde combattant.**

**Présentation :**

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de postes nécessaires à la bonne marche des services, le Conseil municipal est appelé à modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

**Avis favorable de la commission précitée.**

**Discussion :**

**M. le Maire :**

Merci. Pas de remarque. Pas de question. Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.**

**M. le Maire :**

Le micro reste entre les mains de Marie-Martine SALLES pour le point numéro 5.

## **DÉLIBÉRATION N° 5 – DELEGATION D'UN(E) CONSEILLER(ERE) MUNICIPAL(E) POUR SIEGER AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS**

**Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances : Mme Marie-Martine SALLES, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire en charge de la médiation de voisinage, la gestion du personnel municipal et les relations avec le monde combattant.**

### **Présentation :**

Considérant la nécessité de désigner un conseiller(ère) municipal(e) pour siéger au conseil de discipline de recours des agents contractuels, il demandé au Conseil Municipal de procéder à cette désignation.

**Avis favorable de la commission précitée.**

### **Discussion :**

#### **M. le Maire :**

Pas de remarque. Pas de question sur le principe auquel on ne peut pas déroger puisque nous devons désigner un des nôtres et ensuite le tirage au sort fera son œuvre entre les mains du Président de ce conseil de discipline. Sur le principe, pas de difficulté, pas d'opposition, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Je vous propose donc que notre représentante soit Marie-Martine SALLES puisque, du fait de sa délégation, elle est probablement la plus adaptée au sein de notre assemblée à figurer sur cette liste et pourquoi pas, être tirée au sort. Pas de problème non plus, on est tous d'accord ? Il en est ainsi décidé.

### **Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

### **Décision :**

**Le Conseil Municipal DESIGNER Madame Marie-Martine SALLES, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, pour siéger au Conseil de discipline de recours des agents contractuels.**

#### **M. le Maire :**

Le point numéro 6 que nous présente Gaëlle RACKELBOOM, c'est l'approbation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure applicables pour l'année 2020.

## **DÉLIBÉRATION N° 6 – APPROBATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) POUR L'ANNEE 2020**

**Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances : Mme Gaëlle RACKELBOOM, Adjointe au Maire en charge de la vie commerciale et économique locale**

### **Présentation :**

Considérant la nécessité de renouveler annuellement le montant de la taxe locale sur la publicité extérieure, il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de cette taxe pour l'année 2020.

**Avis favorable de la commission précitée.**

**Discussion :**

**M. le Maire :**

Pas de problème, tout est clair. Pas de remarque, pas de question. Je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil Municipal FIXE les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2020.**

**M. le Maire :**

Toujours au rapport de Gaëlle RACKELBOOM, le point 7 qui est le rapport annuel de notre délégataire pour l'exploitation du marché communal.

**DÉLIBÉRATION N° 7 – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR L'ANNEE 2018 : DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EXPLOITATION DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT**

**Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durable : Mme Gaëlle RACKELBOOM, Adjointe au Maire en charge de la vie commerciale et économique locale**

**Présentation :**

Considérant le rapport annuel d'exploitation du marché communal remis par le Groupe Géraud, il est demandé au Conseil Municipal d'en prendre acte.

**Avis favorable de la commission précitée.**

**Discussion :**

**M. le Maire :**

Merci. Tout le monde bien sûr a pris soin de lire attentivement ce rapport complet avec tous les éléments précieux qu'il contient. Pas de remarque. Pas de question. Je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport annuel d'exploitation du marché communal établi par le délégataire de service public pour l'année 2018.**

**M. le Maire :**

Le micro est toujours dans les mains de Gaëlle RACKELBOOM pour le point numéro 8.

**DÉLIBÉRATION N° 8 – AVIS SUR LA DEROGATION AU REPOS DOMINICAL EN 2019 DU PERSONNEL DES COMMERCES DE VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES IMPLANTES SUR LA COMMUNE**

**Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durable : Mme Gaëlle RACKELBOOM, Adjointe au Maire en charge de la vie commerciale et économique locale**

**Présentation :**

Considérant la demande du commerce Intermarché d'ouvrir le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019, sur autorisation du Maire et après avis du Conseil Municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical ainsi formulée.

**Avis favorable de la commission précitée.**

**Discussion :**

**M. le Maire :**

Merci. Pas de remarque, pas de question, tout semble clair. Je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil Municipal EMET UN AVIS FAVORABLE à l'ouverture des commerces de vente de produits alimentaires implantés sur la commune pour certains dimanches.**

**M. le Maire :**

Le micro change de main et passe entre les mains de Fabrice BOURDEAU qui nous présente le point numéro 9.

**DÉLIBÉRATION N° 9 – ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « ID77 »**

**Rapporteur principal au titre des commissions Aménagement et Développement Durable et Administration, Finances : M. Fabrice BOURDEAU, Conseiller Municipal Délégué aux transports**

**Présentation :**

Considérant le Groupement d'Intérêt Public « ID 77 » permettant de faciliter l'accès des communes aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, il est proposé au Conseil

Municipal d'adhérer à ce groupement et de désigner le représentant de la commune au sein de leur assemblée générale.

**Avis favorable des commissions précitées.**

**Discussion :**

**M. le Maire :**

Pour résumé très brièvement, c'est un guichet unique d'accès à l'ensemble des services et conseils qui peuvent être donnés par les services départementaux et l'ensemble de ce qui est appelé les satellites de l'institution départementale.

Pas de question. Pas de problème. Je vais donc mettre aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Si vous en étiez d'accord, je vous suggère, puisque beaucoup de ces questions tournent autour des problématiques d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement, que ce soit notre collègue Jean-Michel GUILBOT qui nous représente au sein de cette instance. Y-a-t-il une demande de vote à bulletin secret ? Je n'en vois pas. Tout le monde est d'accord.

Il en est ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil Municipal ACCEPTE d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public « ID 77 » et DESIGNER Monsieur Jean-Michel GUILBOT, adjoint au maire, comme représentant de la commune au sein de leur Assemblée Générale.**

**M. le Maire :**

Je vais rapidement vous présenter les deux points suivants. Ce sont des dénominations de l'espace public. La première d'entre elle porte sur l'esplanade de notre Hôtel de Ville qui s'appelait, depuis sa création, place de l'Hôtel de ville qui est l'appellation qui vient immédiatement à l'esprit.

**DÉLIBÉRATION N° 10 – MODIFICATION DU NOM DE LA PLACE SITUEE DEVANT L'HOTEL DE VILLE : ESPLANADE CHARLES DE GAULLE**

**Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durable : M. Guy GEOFFROY, Maire**

**Présentation :**

Considérant la volonté de la commune de rendre hommage au Général De Gaulle, il est proposé au Conseil Municipal de renommer la place de l'Hôtel de Ville, Esplanade Charles De Gaulle.

**Avis favorable de la commission précitée.**

**Discussion :**

**M. le Maire :**

Il se trouve que, historiquement, notre ancienne Mairie se situait sur la Place du Général de Gaulle qui n'était en fait que le parking situé devant le Château des Marronniers. Depuis que le Château des Marronniers n'est plus notre Mairie, la Place du Général de Gaulle s'est réduite à un morceau de trottoir, le long de la rue de Verdun, là où nous avons installé la stèle en l'honneur du fondateur de la Vème République.

Depuis quelque temps, je m'interrogeais sur le sujet et je n'étais pas le seul. Certains Combs-la-villais m'interpellaient sur l'hypothèse de donner un lieu plus conforme à l'importance du personnage et de ce qu'il a représenté pour notre pays et tout naturellement l'hypothèse de l'esplanade de l'Hôtel de Ville s'est formée. Cela permettra de libérer la rue de Verdun et de tenir les quelques manifestations, dont celle du 18 juin, dans un espace un peu plus conforme au caractère d'une telle manifestation.

C'est la raison pour laquelle j'ai, après avoir informé l'ensemble des membres de cette assemblée, pris cette décision de vous proposer que la Place de l'Hôtel de Ville s'appelle dorénavant esplanade Charles de Gaulle. Nous avons d'ailleurs installé, sur cette esplanade, la stèle qui était jusque-là rue de Verdun. C'est là où demain se déroulera à 19h00 la cérémonie traditionnelle d'hommage à l'homme du 18 juin puisque c'est bien de cela qu'il s'agit.

Voilà donc les raisons de cette délibération que je vous sou mets. Pas de question, pas de remarque particulière. Je vous propose donc de vous prononcer. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil Municipal RENOMME la place de l'Hôtel de Ville, Esplanade Charles De Gaulle.**

**M. le Maire :**

Nous passons à la délibération numéro 11.

**DÉLIBÉRATION N° 11 – DENOMINATION DE LA PLACE SITUEE A L'ANGLE DE LA RUE DE LA 1ERE ARMEE FRANCAISE ET DE LA RUE DE BELLEVUE : PLACE SIMONE VEIL**

**Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durable : M. Guy GEOFFROY, Maire**

**Présentation :**

Considérant la volonté de la commune de rendre hommage à Madame Simone Veil, grande personnalité de la politique française et figure du combat pour le droit des femmes, il est demandé au Conseil Municipal de nommer la place située à l'angle de la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française et de la rue de Bellevue, Place Simone VEIL.

**Avis favorable de la commission précitée.**

## **Discussion :**

### **M. le Maire :**

Il se trouve que nous avons pris l'habitude, tous les ans, lors du dernier dimanche d'avril qui est celui au cours duquel est célébré la mémoire des victimes et héros de la déportation, de le faire au monument aux morts, ce qui n'est pas obligatoirement l'endroit le plus idoine. Il se trouve que, se situe au carrefour de la rue de la 1<sup>ère</sup> armée française, de la rue de Bellevue, de la rue de Verdun, de la rue du Général de Gaulle et de la rue de l'abbé Pierre, un espace désormais disponible du fait de la mise en sens unique de la rue de la 1<sup>ère</sup> armée française et donc de l'impossibilité qu'il y a quand on est rue de Bellevue de tourner à droite pour emprunter la rue de la 1<sup>ère</sup> armée française. Quand on est rue de Bellevue la seule solution c'est soit de tourner à gauche, rue de Verdun, soit d'aller tout droit en direction de la rue du Général Leclerc. J'ai donc pensé qu'il serait opportun, à partir de là, de dédier ce lieu, par la création d'une place avec toute la symbolique qu'elle contiendrait, à un grand personnage de l'histoire récente de notre pays, qui se trouve par ailleurs être une figure emblématique et très représentative du monde des victimes et héros de la déportation. Je veux parler de Simone VEIL dont le panégyrique n'est plus à faire et qui est avec son époux, vous le savez, récemment entrée au Panthéon, ce qui montre, s'il en était besoin, l'importance du rôle qu'a joué cette femme éminente dans la vie de notre pays.

Donc, si vous en êtes d'accord, cet espace deviendrait la Place Simone VEIL et sur le monument que nous apposerions, nous ferions figurer également « Hommage aux victimes et héros de la déportation », ce qui permet de rendre hommage à la fois à la grande dame que fut Simone VEIL et à toutes celles et ceux qui ont vécu dans la souffrance, la douleur et le drame cette période extrêmement dure de notre histoire que fut la déportation.

J'ai également évoqué le sujet avec l'ensemble des collègues qui m'ont fait connaître qu'ils trouvaient l'initiative tout à fait pertinente. Je vous la soumetts donc.

Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est donc ainsi décidé.

### **Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

### **Décision :**

**Le Conseil Municipal NOMME la place située à l'angle de la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française et la rue de Bellevue, Place Simone VEIL.**

### **M. le Maire :**

Le point numéro 12 que vous présente Christian GHIS, c'est l'actualisation du barème des ressources pour le calcul du quotient familial pour 2020.

## **DÉLIBÉRATION N° 12 – ACTUALISATION ANNUELLE DU BAREME DES RESSOURCES POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL POUR 2020**

**Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances : M. Christian GHIS, Adjoint au Maire en charge de l'optimisation budgétaire et des finances communales**

**Présentation :**

Considérant la nécessité de revaloriser les tranches de ressources servant au calcul du quotient familial, il est demandé au Conseil Municipal d'actualiser le barème des ressources annuelles pour l'année 2020.

**Avis favorable de la commission précitée.**

**Discussion :**

**M. le Maire :**

Merci. Pas de question. Pas d'intervention. Je vais donc mettre aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil Municipal ACTUALISE le barème des ressources annuelles servant au calcul du quotient familial pour l'année 2020.**

**M. le Maire :**

Le point 13 nous est présenté par Maryline GEORGET. C'est l'approbation du règlement intérieur des bourses citoyennes.

**DÉLIBÉRATION N° 13 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES BOURSES CITOYENNES**

**Rapporteur principal au titre de la commission Animation et vie locale : Mme Maryline GEORGET, Conseillère Municipale**

**Second rapporteur au titre de la commission Administration, Finances : Mme Josiane FOURGEUX, Adjointe au Maire en charge de l'optimisation des services au public dont les formalités administratives**

**Présentation :**

Considérant les dispositifs d'aides financières relatives aux bourses BAFA et permis de conduire, il est proposé au Conseil Municipal de fusionner ces deux dispositifs en un règlement intérieur des Bourses Citoyennes et d'en approuver les modifications relatives aux montants et aux critères d'attribution.

**Avis favorable des commissions précitées.**

**Discussion :**

**M. le Maire :**

Merci. Tout est clair, pas de question. C'est un élargissement du dispositif, à la fois dans les tranches d'âges et dans le montant des aides qui, à des montants différenciés, pourront concerner tous les

jeunes de la commune puisque ceci pourra s'appliquer même pour les tranches les plus élevées du quotient.

Pas de remarque. Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil Municipal APPROUVE le règlement intérieur des Bourses Citoyennes.**

**M. le Maire :**

La dernière délibération nous est présentée par Cyril DELPUECH.

**DÉLIBÉRATION N° 14 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS PERI ET EXTRA SCOLAIRES**

**Rapporteur principal au titre de la commission Animation et vie locale : M. Cyril DELPUECH, Adjoint au Maire en charge de l'action éducative et de l'enfance**

**Présentation :**

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur des accueils péri et extra scolaires, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ledit règlement applicable à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

**Avis favorable de la commission précitée.**

**Discussion :**

**M. le Maire :**

Merci. Pas de remarque, tout est clair. Je vais donc mettre aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil Municipal APPROUVE le règlement intérieur des accueils péri et extra scolaires applicable à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.**

**M. le Maire :**

Nous avons donc achevé l'examen des points inscrits à notre ordre du jour.

*La parole est demandée par une administrée qui se plaint des nuisances sonores engendrées par le nouveau Barbier installé rue Sommeville. Elle précise également que ce commerce est ouvert 7 jours sur 7 et que les poubelles sont laissées sur le trottoir gênant ainsi le passage.*

**M. le Maire :**

Pour information, nous avons dû intervenir pour le retrait de l'ensemble des déchets qui ont été générés par le chantier de transformation des locaux. Ce que vous dites aujourd'hui ne me surprend pas puisque je l'ai moi-même constaté. Comme j'ai, malheureusement, pris l'habitude de le faire avec certains commerçants indécents, je vais bien sûr prendre l'initiative d'inviter le responsable de ce commerce à venir me rencontrer pour que je puisse l'inviter à respecter la réglementation et la tranquillité publique. J'espère qu'il aura le bon goût de m'écouter.

*La parole est demandée à nouveau par la même personne.*

Monsieur le Maire rappelle alors le règlement du Conseil qui dit que les habitants peuvent prendre la parole en fin de Conseil sur un sujet qui n'a pas été évoqué lors du Conseil. Il précise également que les conseils de quartier sont faits justement, en plus des réunions d'instance municipale, pour évoquer, auprès des membres des conseils de quartier et de l'élus qui co-président tous les conseils, ce genre de question.

**Monsieur le Maire clôt la séance à 21h.**

**La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le 08 juillet 2019.**